



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02
Fax : 04 73 73 10 32

AR Prefecture

063-216302653-20240415-20240431-DE
Reçu le 15/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 13, Votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Rémi CHABANAT Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Héroïse FERRIER a rejoint l'assemblée à partir de la délibération 2024/04/21 ;

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Jean-Louis ROUVIDANT
Mme Patricia LACHAMP à Laurent DOLCEMASCOLO

Absents :

Cindy FOUR, Richard PONCEPT, Sophie CARRE

Secrétaire de séance : Anthony BOURBONNAUX

DELIBERATION

**CCEDA : Convention de partenariat pour la gestion des dunes des Girauds-Faures
N°2024/04/31**

Objet : Autres domaines de compétences des communes

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre Natura 2000 en partenariat avec le Parc des restaurations sont menées ponctuellement depuis plusieurs années sur le site des dunes des Girauds-Faures : clôture des parcelles, opérations de débroussaillage et éco-pâturage. La CCEDA souhaite effectuer une demande de labellisation ENSIL au Conseil Départemental. Cette labellisation permettra un plan de gestion du site sur 5 ans, subventionné à hauteur de 40% des coûts des actions.

Madame le Maire informe qu'afin de poursuivre cette gestion écologique du site en 2024 : Prestation d'éco-pâturage et travaux sur les clôtures, une convention est nécessaire permettant la prise en charge financière à hauteur de 50% par la CCEDA et la commune.

Madame le Maire donne lecture du plan de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

AR Prefecture

- Approuve la convention de partenariat pour la gestion des dunes des Girauds-Faures.
- Autorise Mr Laurent DOLCEMASCOLO, 1^{er} Adjoint à signer la convention au nom de la commune.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 08 avril 2024


Le Maire
Elisabeth BRUSSAT